

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingt-unième session
Rome, 21-22 avril 2004

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE DU CONGO

POUR LE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LES DÉPARTEMENTS DES PLATEAUX, DE LA CUVETTE ET DE LA CUVETTE OUEST

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. La situation d'après-conflit	2
C. Enseignements tirés des expériences antérieures du FIDA	2
D. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Congo	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	6
A. Zone du projet et groupe cible	6
B. Objectifs et portée	6
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	9
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	11
H. Risques	11
I. Impact sur l'environnement	11
J. Aspects novateurs	12
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	12
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	12
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	 13

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN CONGO (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU CONGO)	2
III. CADRE LOGIQUE	3
IV. ORGANIGRAMME	7

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	franc CFA (BEAC) (XAF)
1,00 USD	=	530 XAF
1,00 XAF	=	0,001887 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

CPP	Comité de pilotage du projet
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
MAEPPF	Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la femme
MUCODEC	Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTBA	Plan de travail et budget annuel
S&E	Suivi et évaluation
UCP	Unité de coordination du projet
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Année budgétaire

1^{er} janvier- 31 décembre

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LES DÉPARTEMENTS DES PLATEAUX, DE LA
CUVETTE ET DE LA CUVETTE OUEST**

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République du Congo
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la femme (MAEPPF)
COÛT TOTAL DU PROJET:	15,1 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	8,05 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,9 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Aucun
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	3,1 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	0,1 million de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Les bénéficiaires sont les communautés rurales pauvres et vulnérables des départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette ouest de la République du Congo dont l'accès aux marchés et aux ressources (financières en particulier) est très limité. Les groupes vulnérables sont formés des petits paysans pratiquant l'agriculture de subsistance qui vivent de l'aridoculture et de la pêche. Les femmes et les jeunes sont particulièrement vulnérables, car ils sont traditionnellement exclus de la prise de décisions et ont un accès plus limité aux ressources et à l'information.

Pourquoi sont-ils pauvres? La faible productivité de l'agriculture et de la pêche et le manque d'accès aux marchés et aux services financiers sont les principales causes de la pauvreté dans la zone du projet. Le peu d'efficacité de la commercialisation et le coût élevé des transactions, le faible degré d'organisation des agriculteurs pour le ramassage et la distribution, un équipement insuffisant de transformation et les liaisons difficiles entre producteurs et consommateurs figurent au nombre des principaux obstacles auxquels les ruraux pauvres sont confrontés dans la zone du projet. En outre, la population rurale de cette zone est rarement associée au processus de décision (analyse des limitations qu'elle subit, définition des priorités, solutions possibles et leur mise en œuvre).

Que fera le projet pour eux? Comme les principales limitations dont souffrent les petits producteurs sont les déficiences de la commercialisation et le coût élevé du transport, le projet soutiendra la remise en état des infrastructures rurales (en particulier les routes de desserte) afin d'améliorer l'accès des agriculteurs et des pêcheurs aux marchés et de relever ainsi leurs revenus. Pour assurer la durabilité des infrastructures restaurées, le projet soutiendra l'établissement d'un système local d'entretien qui aura autant que possible recours à des méthodes à haute intensité de main-d'œuvre. Le projet soutiendra les producteurs dans la collecte, la vente en groupe et la recherche de débouchés. Les capacités des agriculteurs seront renforcées dans le domaine de la commercialisation des produits de l'agriculture et de la pêche. Le projet donnera aux agriculteurs l'accès à de meilleurs intrants (semences, plants) en soutenant la multiplication et la diffusion de semences, de boutures et de plants améliorés (manioc et igname, en particulier). Il soutiendra aussi le renforcement des capacités de la population rurale pauvre dans la zone du projet, spécialement celles des femmes et des jeunes. Il soutiendra en outre la mise en place d'un système de financement rural approprié et viable, capable d'assurer des services financiers aux ruraux pauvres.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet? Les processus participatifs de diagnostic et de planification garantiront que les bénéficiaires cibles, en particulier les femmes et les jeunes, participeront effectivement à la définition des microprogrammes ou des microprojets à financer au titre du projet ou par des institutions financières appropriées. Les communautés cibles et les bénéficiaires définiront leurs besoins et les rangeront par ordre de priorité et géreront les ressources reçues dans le cadre du projet. Leurs moyens seront consolidés afin de renforcer notamment leur pouvoir de négociation.

Coût et cofinancement du projet. Le coût total du projet est estimé à environ 15,1 millions de USD. Le FIDA apportera environ 11,9 millions de USD, ou 79% du coût total. Le gouvernement devrait apporter environ 3,1 millions de USD (21%), et les bénéficiaires 0,1 million de USD (0,9%).

Comment le projet a-t-il été formulé? La formulation du projet a été fortement participative, ayant bénéficié d'apports importants des parties prenantes concernées, notamment le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la femme, le Ministère de l'aménagement du territoire, du plan et de l'intégration économique et le Ministère de l'économie, des finances et du budget, les bénéficiaires et d'autres parties prenantes locales (chefs traditionnels, organisations non gouvernementales, organisations d'agriculteurs et secteur privé). Les bailleurs de fonds ont également

été largement consultés (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque mondiale, coopération française, Programme des Nations Unies pour le développement, Union européenne, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et Programme alimentaire mondial).

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DU CONGO
POUR LE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LES DÉPARTEMENTS DES PLATEAUX,
DE LA CUVETTE ET DE LA CUVETTE OUEST

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Congo d'un montant de 8,05 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,9 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet de développement rural dans les départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette ouest. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de points (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. La République du Congo est riche en ressources naturelles (pétrole, forêts, eau et terres arables), mais a connu jusqu'au début des années 80 un régime d'économie dirigée et une mauvaise gestion économique, suivis des conflits ethniques des années 90 dont la grande majorité de la population est sortie pauvre et vulnérable. Le produit intérieur brut par habitant (PIB), qui avait atteint un pic de 1 206 USD grâce aux revenus pétroliers en 1985, est retombé à 950 USD en 1993 et à 670 USD en 1999. Bien que relativement élevé pour l'Afrique subsaharienne, ce dernier chiffre masque des inégalités extrêmes dans la répartition des revenus et les avantages qu'aurait pu apporter la richesse pétrolière. Les problèmes structurels de l'économie ont été exacerbés par la guerre qui a éclaté après les élections de 1992 et qui a fait rage jusqu'en 1994, puis de 1997 à la fin de 1998.

2. Le redressement de l'économie et la remise en état des infrastructures ont commencé après la signature des accords de paix de 1999. Le taux de croissance de l'économie a atteint environ 7,6% en 2000, 3,8% en 2001 et 4,6% en 2002 grâce au retour de la stabilité dans le pays ainsi qu'à la hausse des prix du pétrole et du bois d'œuvre. Sans le secteur pétrolier, la croissance économique a cependant été faible au cours de la période 1998-2000 (2,8-2,9%). L'indice de développement du Congo est de 0,502 (140^{ème} sur les 175 pays étudiés).

3. Le développement de l'agriculture congolaise a été largement négligé et les grandes tendances sont négatives, en dépit d'un vaste potentiel non exploité. La production était plus élevée dans les années 70 qu'aujourd'hui et la superficie cultivée s'est rétrécie pour un certain nombre de cultures. Le gouvernement a privilégié les dépenses urbaines consacrées aux infrastructures sociales et industrielles ainsi que l'emploi dans la fonction publique. Alors que 40% environ de la population active est occupée dans l'agriculture, la part de ce secteur dans le PIB n'atteint que 6% environ et il ne représente que 1% à 2% du total des exportations. La part de l'agriculture dans l'économie nationale a

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

décliné ces dernières années et la croissance globale de l'agriculture est inférieure à celle de l'économie nationale.

4. Les petits exploitants utilisant des méthodes traditionnelles assurent plus de 90% de la production vivrière totale. Les principales cultures sont le manioc, la banane plantain, l'arachide, l'igname, la patate douce et le maïs. On cultive aussi la banane, d'autres fruits et légumes, ainsi que de faibles volumes de café et cacao pour l'exportation et d'huile de palme pour la consommation locale. Exception faite du manioc, dont la production a progressé ces dernières années, la production vivrière tend à reculer. La production nationale ne suffit pas aux besoins du pays, malgré le potentiel agro-économique élevé. Le Congo importe de grandes quantités de vivres pour couvrir la demande, principalement du blé et de la farine, du riz, de la viande et des légumes ainsi que des huiles comestibles. Moins de 2% des terres arables sont cultivées.

5. En dépit de la libéralisation de l'économie (à savoir la commercialisation des produits agricoles), très peu d'opérateurs privés ont repris les activités abandonnées par les services publics, de sorte que les petits exploitants ont de la peine à écouler leurs produits, en particulier le café, le caoutchouc, le cacao, l'huile de palme, le maïs, le riz et les pommes de terre.

B. La situation d'après-conflit

6. La guerre qui a ravagé le pays, en particulier Brazzaville et les départements méridionaux, a causé de graves souffrances à la population en termes de: a) pertes de vies humaines; b) destruction des moyens de production et de l'infrastructure socioéconomique; c) déplacement de populations; et d) hausse des prix des vivres et des matériaux de construction dans les villes. Après la signature des accords de paix en 1999, le gouvernement a entrepris avec l'aide des donateurs un programme de redressement, la démobilisation et la réinsertion des milices et la restauration de la capacité de production.

7. Le Congo se trouve aujourd'hui dans une phase de consolidation de la paix et de redressement économique. La transition politique a pris fin. Les élections présidentielles et législatives ont eu lieu en 2002, une nouvelle constitution a été acceptée par les électeurs et le Congo est sorti de son programme intérimaire post-conflit. De nos jours, la situation est sûre dans tout le pays, sauf dans le département du Pool, où subsistent des poches d'insécurité. Alors que le pays, dans son ensemble, connaît une situation d'après-conflit, comme le reconnaît l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays, les départements septentrionaux, y compris les Plateaux, la Cuvette et la Cuvette ouest, qui forment la zone du projet proposé, n'ont pas été touchés par la guerre. La sécurité y est donc bonne.

C. Enseignements tirés des expériences antérieures du FIDA

8. **Portefeuille du FIDA.** À ce jour, le FIDA a approuvé trois prêts, à savoir: a) le projet relatif à la pêche artisanale dans la Cuvette, b) le projet de développement des cultures vivrières dans le district de Kindamba et c) le projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales. Ces projets sont déjà clôturés. Le montant total des prêts approuvés est de près de 14 millions de DTS et les décaissements atteignent environ 5,7 millions de DTS.

9. **Principaux enseignements tirés.** Le manque de débouchés et les frais élevés de transport sont les principaux obstacles auxquels se heurtent les petits producteurs et les négociants. La réfection de l'infrastructure rurale de transport est une priorité. Il est évident que les activités tendant au développement rural sont vouées à l'échec en l'absence d'un minimum d'accès physique à la région. Bien qu'essentielle, la réfection des routes ne suffira pourtant pas sans un système d'entretien approprié. C'est ainsi que cinq ans environ après la fin du projet Kindamba financé par le FIDA,

toutes les routes de desserte restaurées dans le cadre du projet étaient retombées dans l'état piteux où elles se trouvaient auparavant, faute d'entretien.

10. Ce sont les méthodes en prise sur le marché qui donnent les meilleurs résultats. Le projet Kindamba, qui, au départ, se concentrait uniquement sur les activités liées à la production, s'est rapidement heurté à des goulots d'étranglement du côté de la commercialisation. Sa performance s'est améliorée vers la fin avec la recherche de débouchés et l'organisation des agriculteurs, intervenue tardivement.

11. Les interventions en matière de crédit et d'épargne devraient insister sur l'établissement d'institutions durables plutôt que sur l'injection de fonds dans les zones rurales en faveur d'investissements déjà conçus. Le microfinancement rural devrait donc viser à créer des institutions, relier les unités de village et de commune aux réseaux financiers institutionnels plus vastes - par exemple les Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (MUCODEC) - là où ils existent et lancer des opérations pilotes dans les zones dépourvues de réseaux.

12. Le rôle des femmes dans l'agriculture et les activités hors exploitation est insuffisamment reconnu et les services de soutien tendent à ignorer les besoins des femmes, alors qu'elles assurent l'essentiel des cultures vivrières, jouent un rôle capital dans la commercialisation et dans d'autres activités non agricoles, et dispensent l'essentiel des soins aux enfants. Les évaluations de l'équité entre les sexes et de la dimension sociale devraient être prises en compte d'emblée, en particulier lors de la conception du projet, et devraient être suivies durant sa réalisation.

13. L'établissement de contrats en fonction de la performance améliore la capacité d'adaptation du projet. Il faudrait poursuivre et soutenir tout effort tendant à rationaliser les arrangements institutionnels, à améliorer les capacités et les compétences et à promouvoir une décentralisation plus poussée.

14. Il convient de renforcer les unités de suivi et d'évaluation (S&E). Ces unités n'ont pas fonctionné correctement dans les projets antérieurs du FIDA au Congo. Non seulement elles étaient faibles, mais elles n'étaient pas considérées comme des outils de gestion du projet. C'est ainsi que dans le projet Kindamba, les indicateurs nécessaires au S&E du projet avaient bien été définis, mais la collecte périodique de données n'a pas été organisée systématiquement. Il faudrait établir une nette distinction entre le suivi des activités du projet et le suivi de l'impact du projet sur les groupes cibles. Pour l'évaluation d'impact, il faudrait mettre au point des indicateurs qui ne se contentent pas de mesurer l'augmentation des rendements et de la production agricole. Ces indicateurs pourraient porter notamment sur le bien-être, la santé et la nutrition.

D. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Congo

15. **Stratégie du FIDA.** La stratégie du FIDA au Congo est énoncée dans l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays de 2001. Cette stratégie prend en compte la situation d'après-conflit par des interventions visant principalement à assurer la transition entre assistance et développement. Elle insiste sur la nécessité d'une panoplie complémentaire de dons, de fonds supplémentifs et de prêts dans le contexte de l'après-conflit. Pour ce faire, les interventions du Fonds au Congo poursuivent deux objectifs généraux: faciliter la transition vers une paix durable et soutenir le développement économique et social. Pour atteindre le premier objectif, on restaurerait la capacité de production, en particulier dans le sud du pays où la guerre a détruit la capacité de production de la majorité de la population. Le second objectif serait atteint premièrement par l'amélioration de l'accès aux marchés et, deuxièmement, par la recherche de nouvelles technologies et leur diffusion par la vulgarisation. Pour un certain nombre de produits comme le poisson et le bétail, il convient d'augmenter la demande et d'élargir la commercialisation avant de commencer à investir dans la vulgarisation.

16. La stratégie du FIDA au Congo a donc été articulée selon les axes suivants: a) assurer la transition entre assistance et développement en restaurant la capacité de production, en particulier dans le sud du pays; b) autonomiser les petits exploitants, les communautés locales et les jeunes ciblés en consolidant les organisations communautaires et en constituant des organisations rurales efficaces à l'échelon local, puis, graduellement, à l'échelon national; c) mettre en œuvre une démarche en prise sur le marché pour les cultures et produits commercialisables afin d'éliminer les obstacles locaux à leur commercialisation, en donnant la priorité à l'infrastructure rurale de transport; et d) améliorer l'accès aux services financiers. Chaque élément de la stratégie sera réalisé en fonction des caractéristiques de la région. Certains éléments de la stratégie conviennent donc mieux au sud (situation d'après-conflit, en particulier), tandis que d'autres conviennent mieux au nord. Les interventions futures du FIDA concernant les services financiers destinés aux ruraux pauvres viseraient à faciliter l'accès aux services financiers et à promouvoir le développement d'institutions financières rurales. Étant donné l'impact et la progression du VIH/SIDA en milieu rural, ce problème, qui inquiète de plus en plus les ruraux pauvres, bénéficierait d'une attention appropriée.

17. En termes de couverture spatiale et sectorielle, la stratégie du FIDA est double: a) opérations intégrées dans une zone donnée (combinant activités de développement économique, social et communautaire) et b) activités par sous-secteur dans des domaines comme les finances rurales et la gestion des ressources naturelles, réalisées en fonction des besoins du groupe cible et de l'atout particulier du FIDA.

18. **Politique d'éradication de la pauvreté du Congo.** Le gouvernement a approuvé en mai 2000 un programme intérimaire post-conflit de trois ans qui a deux composantes connexes: a) les interventions d'urgence et b) le redressement social et économique. Relancer l'agriculture, renforcer la sécurité alimentaire et combattre la pauvreté en sont des éléments essentiels. Les objectifs en matière d'urgence sont: a) la remise en état des infrastructures de base endommagées pendant la guerre; b) la démobilisation et la réintégration des jeunes; c) l'amélioration du cadre institutionnel et politique, y compris l'instauration d'une démocratie multipartite reposant sur une nouvelle constitution; et d) l'accroissement de la production et de la productivité de l'agriculture et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Les objectifs du redressement économique et social sont notamment: a) la stimulation de la croissance économique pour faire reculer le chômage; b) la création d'emplois productifs viables, notamment le soutien au développement du secteur informel et de la petite entreprise; c) la réduction de la pauvreté par le rétablissement des services sociaux et une campagne contre les grands problèmes de santé publique, notamment le VIH/sida et le paludisme; d) l'amélioration de la compétitivité de l'économie par la réforme des échanges et l'amélioration des stimulants aux investissements; e) l'intégration accrue des régions; et f) le renforcement des moyens de l'administration et du respect de la loi.

19. La stratégie esquisse également plusieurs programmes sectoriels, dont les programmes de développement rural et agricole. Le programme de développement agricole s'appuie sur le document d'orientation politique du Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la femme (MAEPPF) de 1998 intitulé "Grands axes de la politique agricole, mesures de relance de la production"². Les objectifs stratégiques consistent notamment à: a) stimuler la production vivrière afin d'accroître la production locale et de réduire les importations; b) relever les revenus ruraux et créer plus d'emplois pour lutter contre la pauvreté; c) assurer la gestion durable des ressources naturelles et protéger l'environnement; et d) encourager la diversification de l'économie pour rendre le pays moins tributaire des revenus pétroliers.

² Les données techniques de référence qui ont servi à cet exposé de la politique sont empruntées au Schéma directeur du développement rural, qui a été formulé en 1996 avec l'aide de la FAO et du FIDA. Ce schéma a été mis à jour récemment pour tenir compte de la situation d'après-conflit.

20. Il appartient au gouvernement de créer les conditions propices à une augmentation des investissements de la société civile et du secteur privé. C'est là un changement d'orientation majeur par rapport à son rôle passé dans l'économie dirigée et cela exigera qu'on réforme aussi les organismes publics qui s'occupent du développement rural. Dans ce contexte, la priorité sera donnée à la reconstruction des infrastructures, à l'apport d'intrants, au soutien à la commercialisation, à la transformation et à la conservation des produits agricoles, à l'amélioration de la recherche agricole et des systèmes de vulgarisation et au financement de l'agriculture.

21. Avec l'appui des donateurs, le gouvernement a établi un document de stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre du programme en faveur des pays pauvres très endettés.

22. **Les activités d'éradication de la pauvreté menées par d'autres grands donateurs.** Un certain nombre de donateurs ont apporté leur soutien aux efforts de redressement et de reconstruction pour consolider la paix, réduire la pauvreté et encourager la démocratisation, l'égalité entre les sexes, l'éducation, la santé, l'eau et l'hygiène, la sécurité alimentaire et le développement agricole, la création d'emplois et la réintégration des populations vulnérables. On peut citer notamment: a) le projet d'urgence de relance et d'appui aux communautés, financé par la Banque mondiale et couvrant les dix départements du pays; b) le projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et d'amélioration des conditions de vie, financé par la Banque mondiale; c) le projet de microréalisation dans le département de la Cuvette ouest, financé par l'Union européenne; d) un projet pilote de pistes rurales financé par l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), réalisé par l'UNOPS selon la méthode à haute intensité de main-d'oeuvre (HIMO,) pour la réfection et l'entretien des routes dans les départements de la Cuvette ouest et dans le nord du Pool; e) le programme spécial pour la sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans les départements de la Cuvette, de la Cuvette ouest, des Plateaux, du Pool, de Bouenza, de Niari et de Kouilou; et f) le programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique, financé par le Département du développement international (Royaume-Uni) et exécuté par la FAO. Le projet proposé sera réalisé en collaboration étroite avec les projets précités afin de promouvoir les synergies et d'éviter les doubles emplois.

23. **Justification du projet.** Le Congo possède des ressources non exploitées pour le développement de l'agriculture et de la pêche. Or ce développement est freiné en particulier par les coûts élevés de transaction et de commercialisation imputables au très mauvais état des routes. La commercialisation est entravée en outre par le faible degré d'organisation des agriculteurs pour le ramassage et la distribution, un matériel de transformation insuffisant, le manque de services financiers et un système de communication déficient entre producteurs et consommateurs. Le manque d'efficacité de la commercialisation et les coûts de transaction élevés restent donc les principaux obstacles auxquels se heurtent producteurs et négociants, alors que les entraves à la production dues aux techniques rudimentaires sont d'importance secondaire et dépendent de ces obstacles principaux. La productivité de l'agriculture est très faible pour les cultures et produits principaux pour lesquels il existe de bons débouchés et où les petits paysans congolais disposent d'atouts.

24. En dépit de ces entraves, la zone du projet offre de bonnes perspectives au développement de l'agriculture et de la pêche. Les conditions climatiques sont favorables. Les petits paysans possèdent un avantage pour un certain nombre de cultures comme le manioc, la pomme de terre, l'arachide et les oignons dans le département des Plateaux et le manioc, le cacao, le café, l'huile de palme et le poisson de rivière dans les départements de la Cuvette et de la Cuvette ouest. La stratégie du projet proposé visera donc à réduire l'inefficacité de la commercialisation et les coûts élevés de transaction puisqu'ils sont les principaux obstacles auxquels se heurtent petits exploitants et négociants, alors que les entraves à la production dues aux techniques rudimentaires sont d'importance secondaire et dépendent de ces obstacles principaux. L'accès au marché des petits paysans s'en trouverait amélioré. La stratégie vise aussi à relever la productivité de l'agriculture et de la pêche de rivière pour accroître les revenus des petits exploitants et améliorer la sécurité alimentaire. La stratégie s'efforcera dans la

mesure du possible d'élargir la gamme des partenaires d'exécution et des partenariats pour favoriser les synergies et éviter les doubles emplois.

25. Le projet est conforme au cadre stratégique du FIDA 2002-2006 et à la stratégie régionale de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre, dans la mesure où il englobe les objectifs stratégiques suivants: a) renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations; b) accroître la productivité de l'agriculture et des ressources naturelles et améliorer l'accès à la technologie; et c) améliorer l'accès des ruraux pauvres aux services financiers et aux marchés.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

26. Le projet proposé englobera trois départements: Plateaux, Cuvette et Cuvette ouest. Quelque 300 000 personnes (50 000 ménages) représentant environ les deux tiers de la population totale de ces trois départements bénéficieraient directement du projet. On compte cependant que d'autres habitants bénéficieront indirectement de la plupart des interventions du projet: infrastructures rurales et autonomisation, spécialement celle des femmes par la participation à la prise de décisions. On veillera aussi tout particulièrement à intégrer les femmes aux activités du projet. Des mécanismes seront mis en place pour encourager les femmes à participer activement à la planification, à l'exécution et au S&E des activités. Le projet s'adressera également aux jeunes qui sont retournés dans les zones rurales devant la dégradation de la situation économique.

B. Objectifs et portée

27. Le projet a pour objectif d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire de la population cible, ainsi que ses conditions de vie. Ses objectifs spécifiques sont: a) faciliter l'accès aux marchés et aux zones de production; b) renforcer les capacités des organisations communautaires et des groupements d'intérêt économique; c) intensifier et diversifier la production de l'agriculture et de la pêche; et d) faciliter l'accès des petits exploitants aux services financiers.

C. Composantes

28. Le projet sera articulé en cinq composantes: a) désenclavement des zones de production agricole; b) renforcement des capacités locales; c) appui à la production agricole et halieutique; d) développement des services financiers; et e) gestion et coordination du projet.

29. **Désenclavement des zones de production agricole.** Cette composante a pour objectif de désenclaver les zones de production agricole. Le projet financera donc la réfection et l'entretien des pistes rurales afin de faciliter l'accès aux zones de production agricole à potentiel élevé. Il se concentrera sur la réfection de routes de desserte à l'aide de la méthode HIMO. Cela consistera notamment à former les villageois, les organisations non gouvernementales et les organismes d'exécution à cette méthode. Le projet financera en partie l'entretien des routes rurales. Il soutiendra la création de comités d'entretien des routes rurales, qui seront équipés de petits outils.

30. **Renforcement des capacités locales.** Cette composante a pour objectif de renforcer et consolider les capacités des organisations communautaires et des groupements d'intérêt économique afin qu'ils puissent participer efficacement au processus de développement. Le projet soutiendra donc les communautés dans la définition participative de microprojets, la formation et l'alphabétisation fonctionnelle. Cela comprendra, sans s'y limiter: a) la définition de microprojets; b) la formation des groupements d'intérêt économique à la gestion; c) les questions liées au VIH/sida; et d) le ministère chargé de l'agriculture dans la supervision de la zone et le S&E des projets/programmes, ainsi que dans l'analyse des politiques de développement rural.

31. **Appui à la production agricole et halieutique.** Cette composante a pour objectif d'accroître les revenus et d'en diversifier les sources. Le projet soutiendra donc: a) l'intensification et la diversification des systèmes de production pour un petit nombre de cultures (manioc, pomme de terre, igname, oignons et riz); b) l'amélioration des filets de pêche et de la conservation et transformation du poisson; c) la commercialisation des produits de l'agriculture et de la pêche; et d) le financement de microprojets. En collaboration avec la FAO et l'Institut international d'agriculture tropicale, le projet soutiendra l'établissement de centres de production et de diffusion des boutures résistantes améliorées. Avec la participation de la population, de nouvelles variétés d'igname seront introduites et testées. La production de pommes de terre sera relancée. La nouvelle variété de riz *nerica* à haut rendement fera l'objet d'essais, avec l'assistance technique de l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec le programme de relance agricole dans la province de l'Équateur financé par le FIDA dans la République démocratique du Congo, qui entreprendra des travaux analogues. La production d'oignons sera développée dans le département des Plateaux. Le projet financera aussi des activités de recherche-action.

32. **Développement des services financiers.** Cette composante a pour objectif de faciliter l'accès des petits exploitants et des pêcheurs, en particulier les femmes et les jeunes, aux services financiers appropriés. Cette stratégie consisterait à établir une collaboration institutionnelle durable avec les MUCODEC, qui possèdent une longue expérience. Le but est de mobiliser les ressources financières des MUCODEC pour financer les activités rurales. Des groupes de caution mutuelle seront créés dans l'arrière-pays. Les capacités des établissements autogérés de microfinancement opérant dans les zones de production seront renforcées ou de nouveaux établissements seront créés. Une vingtaine de nouveaux établissements de ce genre seront créés ou consolidés.

33. **Gestion et coordination du projet.** C'est le MAEPPF qui aura la responsabilité générale de l'exécution du projet. Une petite unité de coordination du projet installée à Owando assurera la coordination et la gestion générale du projet. Un bureau de liaison du projet sera installé au sein du MAEPPF à Brazzaville pour assurer le suivi et l'administration du projet et la logistique.

34. Un comité de pilotage du projet (CPP), présidé par le MAEPPF, sera créé. Il sera chargé de l'orientation générale et de l'approbation du plan de travail et budget annuel (PTBA). Il sera composé de représentants des ministères clés compétents, dont le MAEPPF, le Ministère de l'économie, des finances et du budget, le Ministère de l'aménagement du territoire, du plan et de la planification et de l'intégration économique et le Ministère de l'équipement et des travaux publics ainsi que des MUCODEC, à côté d'autres parties prenantes importantes.

D. Coûts et financement

35. Le coût total du projet, dont l'exécution s'étendra sur une période de sept ans, est estimé à 15,1 millions de USD, y compris les aléas d'exécution et les aléas financiers, ces derniers représentant 6%. La part en devises s'élève à environ 5,5 millions de USD, soit 36% du coût total. Le prêt proposé du FIDA de 11,9 millions de USD couvrira 79% du coût total. Le gouvernement apportera 3,1 millions de USD (21%), représentant tous les droits et taxes et une partie des frais d'entretien des routes. Les bénéficiaires apporteront environ 0,1 million de USD (0,9%). Les coûts du projet sont présentés dans le tableau 1 ci-après.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET*
(en milliers de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% des devises	% des coûts de base
Désenclavement des bassins de production agricole	2 651	2 455	5 106	48	36
Renforcement des capacités locales	1 309	790	2 100	38	15
Appui à la production agricole et halieutique	1 836	1 088	2 924	37	20
Développement des services financiers	1 501	528	2 030	26	14
Gestion et coordination du projet	1 588	547	2 136	26	15
Total des coûts de base	8 886	5 409	14 295	38	100
Aléas d'exécution	76	49	125	39	1
Aléas financiers	698	35	732	5	5
Total des coûts du projet	9 660	5 493	15 153	36	106

* Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT*
(en milliers de USD)

Composante	FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Désenclavement des bassins de production agricole	3 572	66,5	1 803	33,5	–	–	5 375	35,5	2 504	2 024	847
Renforcement des capacités locales	1 818	83,0	374	17,0	–	–	2 191	14,5	795	1 023	374
Appui à la production agricole et halieutique	2 525	80,9	460	14,7	137	4,4	3 122	20,6	1 108	1 554	460
Développement des services financiers	1 961	89,9	221	10,1	–	–	2 182	14,4	535	1 428	219
Gestion et coordination du projet	2 034	89,1	249	10,9	–	–	2 283	15,1	551	1 483	249
Total des décaissements	11 909	78,6	3 106	20,5	137	0,9	15 153	100	5 493	7 512	2 148

* Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

36. **Plan de travail et budget annuel.** Le PTBA serait proposé par l'unité de coordination du projet (UCP) sur la base de la demande perçue au sein du groupe cible, des ateliers de S&E participatif et des rapports des opérateurs. Le PTBA comprendrait une allocation indicative du financement destiné aux microprojets. Pour les autres activités, il indiquerait aussi le détail des activités, leurs coûts unitaires et les indicateurs de suivi, ainsi que les modalités d'exécution. On adopterait une démarche souple permettant de réviser le PTBA durant l'année civile. Lorsque le PTBA aura reçu sa forme définitive, l'UCP le présentera au CPP aux fins d'examen et ensuite à l'approbation de l'UNOPS et du FIDA.

37. **La passation des marchés** financés à l'aide du prêt se fera conformément aux directives du FIDA en la matière. Les contrats portant sur l'achat de véhicules et d'équipement d'un montant égal ou supérieur à 100 000 USD seront attribués par voie d'appel à la concurrence internationale. Les contrats portant sur l'achat de véhicules, d'équipement et de matériaux et les travaux de génie civil d'un montant compris entre 20 000 et 100 000 USD seront passés par voie d'appel à la concurrence nationale. Les autres biens et services d'un coût inférieur à 20 000 USD, y compris les travaux de réfection et la formation, seront achetés auprès des fournisseurs locaux sur la base des offres d'au moins trois fournisseurs. Les agents d'assistance technique et les prestataires de services nationaux seront engagés conformément à des procédures agréées par le FIDA. Le conseiller technique sera recruté par voie d'appel d'offres international conformément aux Directives en matière de passation des marchés du FIDA.

38. **Décaissements.** Un compte spécial sera ouvert et tenu par l'UCP auprès d'une banque commerciale agréée par le FIDA. L'allocation autorisée prélevée sur le produit du prêt du FIDA sera d'un montant équivalant à 600 000 USD. Ce montant sera intégralement déposé sur le compte spécial dès que les conditions du décaissement auront été remplies.

39. Le gouvernement ouvrira auprès d'une banque commerciale un compte du projet sur lequel il déposera les fonds de contrepartie. La contribution du gouvernement est estimée à 3,1 millions de USD représentant les droits et taxes habituels frappant les importations, qui en ont été exonérées, et les autres droits et taxes qui ne sont pas directement déductibles au moment de la passation des marchés, ainsi qu'une partie des frais d'entretien des routes. Un montant initial équivalant à 250 millions de XAF sera déposé par le gouvernement sur le compte du projet au titre de la contribution du gouvernement afférente à la première année.

40. **Comptabilité.** Les retraits sur le compte du prêt se feront sur présentation d'un relevé des dépenses arrêté conjointement par le gouvernement, le FIDA et l'institution coopérante. Les justificatifs de ces dépenses seront conservés par l'UCP et tenus pour inspection à la disposition des missions de supervision et des commissaires aux comptes. Tous les autres retraits du compte du prêt seront pleinement justifiés par les documents pertinents.

41. **Vérification des comptes.** Un cabinet d'audit comptable international agréé par le FIDA sera choisi pour réaliser chaque année la vérification financière et la vérification de gestion. Les dépenses afférentes à ces vérifications seront financées par le projet. Le cabinet d'audit donnera son avis sur la conformité des procédures d'adjudication des marchés, des postes de dépenses et de l'emploi des biens et services avec le manuel des opérations du projet. Il donnera aussi une opinion distincte sur les états certifiés de dépenses et sur le compte spécial. Les rapports d'audit seront présentés au FIDA dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice financier du projet.

F. Organisation et gestion

42. L'organigramme du projet indique la répartition des tâches et des responsabilités entre les différentes entités³.

43. **Gestion et coordination du projet.** Le projet sera placé sous la tutelle du MAEPPF et sera géré par une UCP indépendante installée à Owando. Le CPP, qui aura principalement pour fonction d'approuver le PTBA, supervisera les activités du projet.

Responsabilités institutionnelles du projet

44. **La coordination du projet à l'échelon national** sera du ressort du MAEPPF qui déléguera ses pouvoirs à l'UCP en ce qui concerne la gestion, l'exécution, la coordination et la stratégie du projet, l'administration et la supervision de l'assistance technique, la coordination et le suivi de la performance des prestataires de services, la création de comités d'organisation et le S&E. L'UCP assurera le suivi approprié et rendra compte régulièrement de l'accès des villages et des groupes cibles ainsi que des femmes et des jeunes aux bénéficiaires du projet. Il établira et maintiendra aussi des liens avec d'autres partenaires travaillant dans la zone, notamment les administrations locales, les MUCODEC, l'Union européenne, le PNUD et l'UNOPS, et avec les autres projets opérant dans la région, notamment le projet d'urgence de relance et d'appui aux communautés, le projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et d'amélioration des conditions de vie, le programme spécial pour la sécurité alimentaire et le programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique.

45. **Supervision et facilitation au niveau national.** Un CPP sera chargé de superviser l'exécution. Il sera présidé par un représentant du MAEPPF et comprendra des représentants des principaux ministères concernés, notamment le Ministère de l'aménagement du territoire, du plan et de l'intégration économique, le Ministère de l'économie, des finances et du budget, le Ministère de l'équipement et des travaux publics, et les MUCODEC. Il sera principalement chargé de l'orientation générale du projet, de sa supervision et de l'approbation du PTBA. Il se réunira une fois par an et l'UCP remplira les fonctions de secrétariat.

46. **Services d'appui.** Les activités du projet seront réalisées à l'aide d'arrangements contractuels faisant appel à des prestataires de services privés et publics. Trois grands organismes d'exécution, à raison d'un par département, seront chargés de l'exécution des composantes 2 et 3 et seront supervisés par l'UCP. La prestation des services obéira à une démarche à visée commerciale. La composante développement des services microfinanciers sera réalisée par deux opérateurs indépendants. On aura également recours à des experts et institutions spécialisées en la matière pour l'exécution de tâches spécifiques.

47. **Le S&E** ne sera pas réalisé en dehors de la structure du projet, mais fera partie intégrante de la coordination générale du projet et des moyens de gestion. Le projet développera la fonction de S&E et une formation ainsi qu'un appui technique spécifiques seront fournis à cette fin. Avec la participation active des bénéficiaires et de l'équipe de coordination du projet, les informations de S&E seront recueillies sur l'état d'avancement du projet ainsi que sur l'impact du projet sur le groupe cible et sur l'environnement. Avec un soutien technique, une enquête participative de référence sera entreprise lors du démarrage du projet pour déterminer le niveau initial d'un ensemble d'indicateurs d'ancrage. Ceux-ci comprendront notamment l'état nutritionnel ainsi que des indicateurs socioéconomiques. L'enquête sera répétée à mi-parcours du projet et à son achèvement pour évaluer l'impact du projet sur la population cible. Les indicateurs qualitatifs, quantitatifs et institutionnels arrêtés au démarrage seront suivis afin d'évaluer les effets et l'impact du projet sur les bénéficiaires. Ces indicateurs seront autant que possible ventilés par sexe. Des études thématiques spécifiques et des études de cas seront

³ L'organigramme du projet figure à l'appendice IV.

également réalisées à cette fin. Le personnel clé des ministères concernés suivra lui aussi l'exécution du projet et des missions de suivi ont été prévues pour le personnel concerné des principaux ministères.

G. Justification économique

48. Le projet se concentrera sur les zones productives à potentiel élevé. Les niveaux de vie des bénéficiaires devraient progresser grâce à l'amélioration de la productivité de l'agriculture et de la pêche et à un meilleur accès à des activités génératrices de revenus. La population cible du projet et ses organisations seront mises en mesure de cerner, préparer et réaliser des microprojets. Les comités villageois disposeront, grâce à la méthode HIMO, d'une meilleure capacité à entretenir efficacement et durablement les routes rurales.

49. On estime qu'au moins 25% de la population totale de la zone du projet, soit environ 20 000 ménages d'agriculteurs et 1 000 ménages de pêcheurs, bénéficieront directement du projet. En outre, la réfection des routes rurales bénéficiera à tous les habitants installés le long de ces routes en facilitant l'écoulement de leur production. Environ 15 000 adultes recevront une formation fonctionnelle, ce qui renforcera leurs moyens d'action et leur autonomie. Quelque 150 villages et 1 800 membres des groupements d'intérêt économique bénéficieront d'une formation et recevront des microprojets. Environ 6 000 ménages recevront du crédit et pourront ainsi améliorer leurs revenus par la diversification.

50. L'intégration des femmes et des jeunes au processus de décision renforcera leur rôle dans la gestion des ressources et la promotion des activités de développement, ce qui les mettra en mesure de développer leurs activités économiques, d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur statut dans la communauté.

H. Risques

51. L'exécution de la plupart des activités du projet sera du ressort d'organismes privés (opérateurs), ce qui implique qu'ils auront les moyens de s'acquitter de leurs tâches. Il se peut toutefois que certains d'entre eux n'aient pas les compétences requises, ce qui peut avoir une incidence sur les résultats du projet.

52. La réfection des routes rurales est l'une des grandes activités du projet, qui vise à désenclaver les zones de production à haut potentiel. On envisage que le gouvernement libérera régulièrement (par le biais de fonds d'entretien) les fonds nécessaires pour garantir que les routes refaites soient entretenues en temps voulu à l'aide de la méthode HIMO. Il se peut toutefois que le gouvernement ne libère pas les fonds d'entretien, comme il s'est engagé à le faire, et cela aurait un impact négatif sur le projet.

53. La capacité de production des départements méridionaux, qui assuraient d'ordinaire avant la guerre l'essentiel de la production vivrière, a été anéantie par la guerre. De ce fait, les départements septentrionaux sont devenus ces dernières années compétitifs sur le plan de la production vivrière. Cette compétitivité pourrait cependant être amoindrie avec la restauration de la capacité de production des régions méridionales et la réhabilitation du secteur agricole de la République démocratique du Congo.

I. Impact sur l'environnement

54. La réfection des routes rurales peut accroître la superficie mise en culture. Étant donné la faible densité de population dans la zone du projet et l'abondance de ressources naturelles non exploitées, la pression exercée sur la terre et la forêt sera cependant trop faible pour avoir un impact négatif

sensible. Le projet n'introduira pas de techniques nouvelles, mais s'appuiera sur les pratiques culturelles traditionnelles afin d'empêcher l'érosion des sols, parmi d'autres problèmes. Avec le désenclavement des zones de production, la superficie cultivée augmentera peut-être, mais cela aura peu d'impact sur l'environnement puisque seuls 2% environ des terres arables sont actuellement cultivées. La pression sur la terre sera donc insignifiante. L'intensification de l'agriculture n'exigera ni pesticides, ni engrais, mais reposera essentiellement sur l'emploi de semences et boutures améliorées. De plus, l'augmentation des revenus entraînera peut-être une réduction de la superficie cultivée. Concernant la pêche, l'introduction et l'emploi de poêles améliorées pour sécher le poisson réduiront la quantité de bois utilisée pour ce faire.

J. Aspects novateurs

55. Bien qu'un projet pilote concernant l'emploi de la méthode HIMO pour la réfection et l'entretien des routes rurales soit actuellement en cours de réalisation par l'UNOPS, le projet proposé s'appuiera sur l'expérience fournie par ce projet pilote afin d'élargir l'emploi de cette méthode dans ce domaine.

56. On a adopté une stratégie progressive pour s'assurer de la bonne exécution du projet. C'est pourquoi la réfection des routes rurales sera une condition préalable à la réalisation d'autres activités. On aura ainsi la garantie de pouvoir écouler aisément tout excédent de la production agricole et halieutique. Toute modification du nombre et de la portée des activités à entreprendre reposera cependant sur l'expérience acquise durant la première année.

57. La part du projet dans le financement de l'entretien des routes déclinera, tandis que la contribution du gouvernement augmentera chaque année. À partir de la sixième année d'exécution, le gouvernement devrait se charger entièrement de l'entretien des routes rurales refaites dans le cadre du projet. Le financement par le gouvernement devrait être assuré par le fonds d'entretien des routes qui sera créé dans les prochains mois et alimenté par les revenus pétroliers.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

58. Un accord de prêt entre la République du Congo et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes est joint en annexe.

59. La République du Congo est habilitée en vertu de ses lois à contracter un emprunt auprès du FIDA

60. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

61. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Congo un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions cinquante mille droits de tirage spéciaux (8 050 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} février 2044 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 30 mars 2004)

1. Le Gouvernement de la République du Congo (le Gouvernement) met à la disposition du Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la femme (l'Agent principal du projet) et de chacune des parties au projet, des fonds, facilités, services et autres ressources pour exécuter le projet conformément aux dispositions de l'accord de prêt.
2. Le Gouvernement met, également, à la disposition de l'Agent principal du projet, au cours de la période d'exécution du projet, des fonds de contrepartie provenant de ses ressources propres pour un montant global équivalent à 3 106 000 USD conformément à ses procédures nationales habituelles en matière d'assistance au développement. Ce montant est destiné à assurer la prise en charge par le Gouvernement d'une partie des coûts d'entretien des pistes et de l'ensemble des droits et taxes grevant les importations, les biens et les services.
3. Le Gouvernement effectue sur le compte de projet un premier dépôt des fonds de contrepartie pour un montant de 250 millions de francs CFA, pour couvrir la première année de l'exécution du projet. Le Gouvernement reconstitue d'avance annuellement le compte de projet en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le PTBA relatif à l'année du projet considérée. Le projet sera inscrit au programme d'investissement public (PIP).
4. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales le Gouvernement prend ou fait prendre, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.
5. Le système de suivi et évaluation (S&E) collectera et analysera des informations à partir de différentes sources sur la mise en œuvre des activités prévues dans le PTBA, les approches et les mécanismes de coordination et de suivi, l'implication effective des bénéficiaires et des groupes vulnérables en particulier, l'impact sur les bénéficiaires. L'efficacité du système de S&E constituera un des critères de performance du projet. Le responsable de S&E (RSE) aura pour tâches la centralisation et l'analyse des informations, l'élaboration et le suivi du tableau de bord des activités, la consolidation des rapports internes des opérateurs et l'élaboration des rapports périodiques prévus dans l'accord de prêt, l'organisation des enquêtes de référence pour évaluer l'impact sur les bénéficiaires et l'appui aux cadres de l'UCP et aux opérateurs en matière de S&E. Pour faciliter la mise en place du S&E, les cadres de l'UCP effectueront au démarrage du projet des missions d'information dans d'autres projets au Congo dotés de systèmes de suivi évaluation relativement performants.
6. Le suivi interne a un caractère permanent et il a pour objet de suivre la mise en œuvre des activités et l'atteinte des performances et des résultats attendus. Il constitue une responsabilité de l'UCP. Les bénéficiaires et les opérateurs auront un rôle central dans le suivi des activités. La production des fiches de suivi sera mensuelle et celle de remise des rapports trimestrielle. Pour les suivis de la gestion courante du projet, une fréquence plus rapprochée de communication est nécessaire et sera assurée par une réunion hebdomadaire de l'équipe centrale de l'UCP et une réunion

mensuelle ouverte aux opérateurs principaux. Pour la circonstance, les opérateurs devront préparer des rapports mensuels. Le RSE du projet, en étroite liaison avec le coordinateur du projet, produira des notes mensuelles, un rapport analytique chaque trimestre et un rapport annuel en appui à la préparation du rapport d'activités annuel du projet. Ces rapports feront ressortir les écarts enregistrés entre les prévisions et les résultats, ainsi que les explications de ceux-ci et les recommandations y afférentes.

7. Les activités d'évaluation s'attacheront à évaluer l'impact du projet sur les bénéficiaires et l'atteinte de l'objectif global et des objectifs spécifiques. Les documents d'évaluation interne et externe seront présentés au comité de pilotage, aux bailleurs de fonds et au FIDA. Au début de l'intervention du projet dans chaque village, les indicateurs et les données de base pour l'évaluation ultérieure seront recueillis afin d'effectuer un suivi régulier de ces indicateurs. En matière d'évaluation interne, il s'agira de réaliser des ateliers de S&E participatifs, au moins une fois par an dans chaque village. Les ateliers seront conduits par l'animateur, appuyé éventuellement par des consultants externes. Une enquête de référence anthropométrique et une enquête de référence socioéconomique seront organisées en année 1 et elles seront répétées à mi-parcours et en année 7. L'enquête anthropométrique permettra de suivre l'impact du projet sur la situation nutritionnelle de la population, spécialement des enfants de moins de cinq ans. L'enquête socioéconomique sera basée sur la méthode RIMS (Result Impact Management System) du FIDA.

8. L'UCP préparera une première version du manuel des procédures administratives, financières et comptables qu'elle soumettra à l'Agent principal du projet pour approbation. L'Agent principal du projet adressera le manuel au FIDA pour commentaires et approbation. En l'absence de commentaires du FIDA dans les 30 jours suivant sa réception, le manuel sera considéré comme approuvé.

9. Le personnel du projet est assuré contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques obligatoires en vigueur sur le territoire de la République du Congo.

10. Le recrutement du personnel du projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement, excluant toute discrimination, et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le recrutement des cadres principaux du projet - soit le coordonnateur de l'UCP, le responsable administratif et financier (RAF), le responsable des opérations (ROP) et le RSE - et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de la République du Congo.

11. Les relations sociales et économiques entre les femmes et les hommes et la participation des femmes dans le processus de prise de décisions pour des activités de développement et de financement rural, seront intégrées à toutes les étapes de la prise de décisions et de la gestion du projet. Pour éviter toute exclusion des femmes, des critères seront établis pour s'assurer de la participation des femmes dans le choix des microprojets prioritaires au niveau local et pour leur permettre un accès systématique aux modes de financements du projet. Chacune des parties au projet veillera à ce que les femmes soient représentées dans les activités du projet et qu'elles en reçoivent les justes bénéfices.

12. L'approbation par le FIDA du manuel des procédures administratives, financières et comptables est stipulée comme condition préalable aux décaissements.

13. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:
- a) le personnel clé de l'UCP, soit le coordonnateur, le RAF, le ROP et le RSE, a été recruté selon la procédure prévue dans l'accord de prêt;
 - b) le compte spécial a été ouvert auprès d'une banque commerciale à Brazzaville ou de tout autre établissement bancaire ayant l'agrément du FIDA;
 - c) le compte de projet a été ouvert et le montant des fonds de contrepartie, soit la somme de 250 millions de francs CFA, nécessaire à l'exécution de la première année du projet y a été déposé;
 - d) le projet a été inscrit au PIP;
 - e) un avis juridique favorable, délivré par la Cour Suprême acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par le Gouvernement au FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

CONGO

Land area (km² thousand) 2001 a/	342	GNI per capita (USD) 2001 a/	640
Total population (million) 2001 a/	3.10	GDP per capita growth (annual %) 2001 a/	0.1
Population density (people per km²) 2001 a/	9	Inflation, consumer prices (annual %) 2001 a/	0
Local currency	CFA franc (XAF)	Exchange rate: USD 1.00 =	XAF 530
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1995-2001 a/	3	GDP (USD million) 2001 a/	2 751
Crude birth rate (per thousand people) 2001 a/	42	Average annual rate of growth of GDP a/ -1981-1991	1.8
Crude death rate (per thousand people) 2001 a/	14	-1991-2001	1.4
Infant mortality rate (per thousand live births) 2001 a/	81	Sectoral distribution of GDP, 2001 a/	
Life expectancy at birth (years) 2001 a/	52	% agriculture	6
Number of rural poor (million) (approximate) a/	n/a	% industry	66
Poor as % of total rural population a/	n/a	-% manufacturing	4
Total labour force (million) 2001 a/	1.28	% services	28
Female labour force as % of total, 2001 a/	44	Consumption, 2001 a/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	11
School enrolment, primary (% gross) 2001 a/ b/	97	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	28
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2001 a/	18	Gross domestic savings (as % of GDP)	61
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 c/	2 143	Merchandise exports, 2001 a/	2 080
Malnutrition prevalence, height-for-age (% of children under 5) 2001 b/ d/	19	Merchandise imports, 2001 a/	940
Malnutrition prevalence, weight-for-age (% of children under 5) 2001 b/ d/	14	Balance of merchandise trade	1 140
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2001 a/ b/	2	-before official transfers, 2001 a/	n/a
Physicians (per thousand people) 2001 a/	n/a	-after official transfers, 2001 a/	n/a
Population using improved water sources (%) 2000 d/	51	Foreign direct investment, net, 2001 a/	n/a
Population with access to essential drugs (%) 1999 d/	50-79	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 d/	n/a	Overall budget balance (including grants) (as % of GDP) 2001 a/	6
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 2001 a/	26
Food imports (% of merchandise imports) 2001 a/	n/a	Total external debt (USD million) 2001 a/	4 496
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2000 a/	286	Present value of debt (as % of gross national income) 2001 a/	221
Food production index (1989-91=100) 2001 a/	130	Total debt service (% of exports of goods and services) 2001 a/	4
Cereal yield (kg per ha) 2001 a/	783	Lending interest rate (%) 2001 a/	21
Land Use		Deposit interest rate (%) 2001 a/	5
Arable land as % of land area, 2000 a/	1		
Forest area as % of total land area, 2000 a/	65		
Irrigated land as % of cropland, 2000 a/	1		

a/ World Bank, *World Development Indicators* database, CD ROM, 2003.

b/ Data are for years or periods other than those specified.

c/ UNDP, *Human Development Report*, 2000.

d/ UNDP, *Human Development Report*, 2003.

PREVIOUS IFAD FINANCING IN THE CONGO

<i>Project Name</i>	<i>Initiating Institution</i>	<i>Cooperating Institution</i>	<i>Lending Terms</i>	<i>Board Approval</i>	<i>Loan Effectiveness</i>	<i>Current Closing Date</i>	<i>Denominated Currency</i>	<i>Approved Loan Amount</i>	<i>Disbursement (as % of approved amount)</i>
La Cuvette Artisanal Fisheries Project	IFAD	AfDB	I	20 Apr 83	02 Jul 84	31 Dec 91	SDR	4 250 000	66
Kindamba Food Crops Development Project	IFAD	World Bank: IDA	I	30 Apr 86	25 Aug 87	31 Dec 94	SDR	3 600 000	54
Marketing and Local Initiatives Project	IFAD	UNOPS	I	12 Dec 90	09 Mar 92	31 Dec 97	SDR	6 100 000	14

AfDB = African Development Bank. IDA = International Development Association (World Bank Group).

CADRE LOGIQUE

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Source d'information	Risques/hypothèses
1. OBJECTIF GLOBAL			
Augmenter de façon durable les revenus et améliorer la sécurité alimentaire de 20 000 ménages agricoles et de 10 000 ménages des pêcheurs ainsi que leurs conditions de vie.	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'index des biens de 20 000 ménages agricoles et de 10 000 ménages des pêcheurs selon la méthode prévue par RIMS - Amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans (amélioration de la malnutrition chronique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête socio-économique d'impact (RIMS) - Enquêtes anthropométriques et nutritionnelles - Rapports d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte socio-politique et économique stable - Prix du pétrole à un niveau acceptable - Reconnaissance légale des EMF - Complémentarité et synergie avec les autres programmes, et projets nationaux et sectoriels - Politique nationale en matière de financement du monde rural cohérente - Politique nationale d'entretien des routes
2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
1. Amélioration à l'accès aux marchés et aux bassins de production des populations rurales par la réhabilitation et la maintenance de 200 kms	<ul style="list-style-type: none"> - Km de routes rurales réhabilitées et entretenues - Baisse d'environ 30-50% du prix de transport des produits agricoles de transport - Augmentation d'environ 20% le prix à la ferme des produits agricoles et halieutiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes spécifiques - Rapports des prestataires de service - Rapports de suivi-évaluation (S-E) du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'entretien par HIMO a été mis en place et est opérationnel - Le fonds d'entretien routier est mis et opérationnel
2. Renforcement des capacités d'auto-promotion et de gestion des populations rurales et de leurs organisations par (i) la formation fonctionnelle d'environ 15000 adultes ; (ii) formation d'environ 1800 membres de GIE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteurs, de pêcheurs formés par genre - Nombre de stratégies de développement agricole - Nombre de micro projets identifiés et mis en oeuvre - Nombre de GIE formés et opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des prestataires de services - Rapports de S-E interne - Enquêtes externes d'évaluation - Rapports evue à mi-parcours - Rapports d'achèvement et d'évaluation finale 	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataires spécialisés confirmés et compétents disponibles sur le marché national - Adhésion des populations à l'approche - Capacités des groupes vulnérables à contribuer aux investissements.
3. Appui à la production agricole et halieutique par l'intensification et la diversification des systèmes de production.	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie, rendements et production agricole (manioc, igname, pomme de terre, oignon, maïs, ..) - Nombre de ménages agricoles ayant reçu les semences améliorées et boutures saines de manioc - Volumes de la production et de la commercialisation halieutique 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Projet - Rapport des prestataires de service - Rapports des services du MAEPPF - Rapports de suivi et de supervision - Enquêtes spécifiques quantitatives et qualitatives d'impact - Rapports de revue à mi-parcours et d'achèvement et d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisme et compétence des prestataires de services chargés d'encadrer le monde rural - Rythme et consistance du financement des MP - Financement des innovations techniques par des crédits octroyés par les EMF - Evolution favorable des marchés et des prix des produits agricoles, animaux et halieutiques
4. Faciliter, de manière durable, l'accès d'environ 6000 ménages à des services financiers adaptés à leurs besoins.	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes, en particulier les femmes et les jeunes, ayant bénéficié des services financiers; - Volume de crédits octroyés par genre - Nombre des EMF créés et renforcés - Groupe cible, en particulier les femmes et les jeunes ayant accès aux services financés de la Mucodec 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Projet - Rapports des prestataires de service - Rapport d'audits des EMF - Rapports de contrôle de la DFMF et de la COBAC - Rapports de supervision et revue à mi-parcours, - Rapports d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuis du Projet mis en place dans les délais requis - Agrément des GCM par les autorités de tutelle

Cadre logique (suite)

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Source d'information	Risques/hypothèses
3. RÉSULTATS			
Composante 1 : Accès aux marchés et bassins de production			
1.1. L'accès routier aux principaux bassins de production est amélioré de manière durable	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de villages et population desservis par les pistes réhabilitées - Nombre de barrières de pluie installées et fonctionnelles - Nombre de comités d'entretien routiers installés et fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports périodiques du Projet - Rapports de suivi et d'évaluation du Projet - Etudes réalisées des marchés - Enquêtes spécifiques d'impact sur la commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et compétence des prestataires de services - Financement de l'entretien des pistes réhabilitées par le Gouvernement - Participation active des bénéficiaires à l'entretien des pistes
1.2. Les coûts de transport sont réduits et l'évacuation des produits agricoles est facilitée	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de produits transportés - % de réduction des coûts de transport des produits agricoles et de service 		
1.3. Les marchés des produits agricoles et halieutiques sont plus performants et maîtrisés par les producteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupements de producteurs mis en relation avec les acheteurs - Qualité de ces relations commerciales - Quantité et qualité des informations commerciales diffusées par les radios communautaires - Nombre d'organisations d'agriculteurs et de pêcheurs formés par genre 		
Composante 2 : Renforcement des capacités locales			
2.1. Les villages ont élaboré des stratégies de développement et les groupements ont identifié des micro projets et activités.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de villages encadrés - Nombre de GIE formés - Nombre de personnes appartenant aux GIE, par genre - Nombre de GIE avec des femmes aux postes de direction - Nombre de micro projets préparés par les communautés et financés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports périodiques du Projet - Rapports des opérateurs - Rapports de suivi et d'évaluation - Rapports de mi-parcours et d'achèvement - Enquêtes d'impact qualitatif diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et compétences des prestataires de services
2.2. Le taux d'alphabétisation des populations ciblées est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de villageois ayant achevé le cycle d'alphabétisation fonctionnelle et taux de réussite par genre et catégorie - Nombre d'alphabétiseurs villageois formés et mobilisés par genre - Nombre de séances de formation dispensées par type 		
2.3. Les capacités organisationnelles et de gestion des communautés rurales et des groupements d'intérêt économique touchés sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupements d'intérêt économique et de villageois touchés par les sessions de formation, par thème et par catégorie de bénéficiaires (dirigeants OB, femmes, jeunes, autres) - Nombre de OB et GIE maîtrisant les outils simples de comptabilité et de gestion - Degré de satisfaction des participants aux formations, par thèmes 		

Cadre logique (suite)

Résumé descriptif	Résultats/indicateurs objectivement vérifiables	Source d'information	Risques/hypothèses
3. RÉSULTATS (suite)			
2.4. Les capacités du MAEPPF à élaborer et à suivre les politiques publiques de développement rural, sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des capacités de la DEP et des directions générales à élaborer et suivre les politiques publiques de développement rural et à vérifier leur mise en exécution à travers les projets et programmes de développement dont le PRODER 	Idem ci-dessus	Idem ci-dessus
Composante 3 : Appui au développement de la production agricole et halieutique			
3.1. La production agricole est intensifiée et diversifiée de manière durable	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des technologies nouvelles de production mises au point et diffusées - Nombre des producteurs utilisant les variétés améliorées (semences, boutures,...) - Nombre de personnes ayant adoptées de façon durable les innovations mises au point et testées par le Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports périodiques du Projet - Rapport des prestataires spécialisés - Rapports de campagne agricole des services déconcentrés de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche - Rapports de suivi-évaluation et de supervision du Projet - Enquêtes participatives d'impact auprès des bénéficiaires - Rapport de mi-parcours et d'achèvement 	<ul style="list-style-type: none"> - Avantage comparatif (compétitivité) de la zone du projet vis-à-vis d'autres zones de production - Mobilisation des producteurs pour se constituer en groupement - Dynamisme des commerçants et grossistes intervenant dans la commercialisation des produits agricoles et halieutiques
3.2. Le Filet maillant dérivant a été introduit et a augmenté les captures par embarcation et valorise mieux le poisson	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pêcheurs utilisant le filet maillant dérivant - Nombre de pêcheurs et des artisans locaux capables de fabriquer les filets dérivants - Nombre des filets dérivant fabriqués et vendus 		
3.3. Le système de fumage amélioré du poisson permet une meilleure conservation et valorisation du poisson fumé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pêcheurs/ménages adoptant la technique de fumage amélioré par genre - Nombre des artisans locaux capables de fabriquer les fumoirs améliorés - Nombre de fumoirs améliorés fabriqués et vendus 		
3.4. Un système de commercialisation du poisson frais sous glace a été mis en place et fonctionnel.	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de poisson vendu en frais sous glace - Nombre des pêcheurs vendant les poissons en frais - Prix de vente du poisson en frais comparés à celui du poisson fumé 		
3.5. La commercialisation et la transformation sont plus efficaces	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de camions fréquentant les marchés de la zone du Projet - Nombre des marchés fonctionnels par semaine - Fréquence des camions dans la zone du Projet - Fréquence de missions de radio diffusant l'information sur les prix des produits agricoles 		
3.6. Les microprojets productifs dans le domaine de la production, transformation et la commercialisation identifiés sont financés et réussissent	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de MP finalisés et présentés pour financement au Projet, par CR - Répartition des MP sollicités par type/secteur d'activité (nombre et montant des investissements) - Pourcentage de réussite des MP - Niveau de contribution des bénéficiaires au financement des MP 		

Cadre logique (suite)

Résumé descriptif	Résultats/indicateurs objectivement vérifiables	Source d'information	Risques/hypothèses
3. RÉSULTATS (suite)			
Composante 4 : Services financiers ruraux			
4.1. Les GCM en périphérie des MUCODEC sont renforcés et facilitent l'accès des villageois aux services de la MUCODEC à des conditions adaptées et sont pérennisés sur les plans organisationnels, institutionnels et financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de GCM créés et répartition géographique et par genre - Nombre de membres dans GCM par genre et % par rapport à la population active des villages concernés - Montant des FCM - Taux de recouvrement et de couverture des charges MUCODEC par les produits générés par les crédits - Nombre de formation dispensée aux membres des GCM et personnel et élus des autres EMF 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des prestataires spécialisés (PS) chargés du suivi de proximité des GCM - Rapports de S-E et d'activités de la structure d'expertise nationale - Comptabilité et rapport d'activités des EMF appuyés 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de la Fédération de la MUCODEC et des caisses de la zone du projet à la promotion des GCM et à leur financement - Compétence de PS mobilisés - Dotation de garantie pour les FCM mobilisées dans les délais requis - Taux de remboursement des crédits accordés au GCM proche de 100%
4.2. Les besoins en crédits des agriculteurs et des pêcheurs sont mieux couverts	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des banques autogérées mise en place et opérationnelles - Nombre de membres par genre dans les banques autogérées - Nombre de femmes au niveau de direction des banques autogérées - Volume de crédits accordés aux exploitants agricoles et pêcheurs par genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes d'impact auprès des membres des GCM et des clients des EMF 	
Composante 5 : Coordination et gestion du projet			
5.1. Les ressources et mécanismes de gestion des ressources du Projet et de mise en œuvre des activités sont mis au point et sont opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines mobilisées pour la coordination et la gestion du projet - Équipements et moyens de fonctionnement mobilisés - Opérationnalité du système de gestion et du manuel de procédures du Fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et financiers périodiques du Projet - Rapports de S-E et de supervision - Audits annuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapidité dans la mise en place des moyens humains et matériels de l'UCP et des antennes - Respect des procédures de sélection compétitives du personnel de l'UCP - Compétence et motivation suffisantes du personnel du Projet
5.2. Les instances et mécanismes de coordination et de suivi et évaluation sont établis et fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence des réunions du comité et de pilotage et qualité de coordination interministérielle - Niveau d'activité et de fonctionnalité du système de suivi-évaluation - Nombre des missions de supervision de l'institution coopérante et nombre de ses recommandations mises en œuvre - Fréquence des missions de suivi par le MAEPPF et qualité des rapports et recommandations produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Notes et recommandations des comités techniques et de pilotage - Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement - Rapport d'évaluation finale 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation efficace pour la gestion des contrats et des marchés - Bonne coopération avec les autres ministères et partenariat avec les autres projets

ORGANIGRAMME

